

Voilà donc un acte accompli en toute conscience, qui n'a aucun caractère morbide, qui n'est pas le fait du délire, ni d'une hallucination, ni d'une impulsion, mais qui relève d'un mobile que l'on retrouve parmi les facteurs ordinaires de la criminalité: "la cupidité". Il appartenait donc au tribunal d'en apprécier la gravité, en prenant en considération la jeunesse du prévenu et les circonstances défavorables d'ordre social dans lesquelles il a été placé, du fait de l'abandon moral complet où il s'est trouvé par la privation des guides naturels à son âge.

Quand à l'allégation de folie morale, je ne crois pas qu'elle puisse tenir contre l'examen même superficiel de l'inculpé et des faits de la cause.

Sans vouloir discuter si la folie morale peut exister comme manifestation unique d'un état d'aliénation mentale, concurremment avec l'intégrité des facultés intellectuelles, on peut la reconnaître par les caractères suivants que Connolly lui donne:

"Absence des sentiments affectifs: incapacité de se conformer aux obligations de la loi morale et de distinguer le bien du mal; indifférence absolue vis-à-vis du crime commis, de ses conséquences et des suites du procès."

Brouardel, Motet et Ballet ont dit des "fous moraux", dans leur expertise de Gabrielle Bompard, que "les actes les plus contraires aux lois morales et sociales ne sont pas immédiatement repoussés par ces individus, qu'on peut appeler "amoraux", qu'on peut comparer à ces personnes atteintes, par suite d'une indisposition congénitale, de cécité des couleurs: "ils sont des aveugles moraux et font le mal avec une indifférence complète."

Jamais J. P. n'a eu cette attitude devant nous. Au contraire, il a manifesté un sincère repentir d'un crime dont il comprenait la gravité et qu'il attribuait à un égarement passager. Dans ses lettres écrites après le crime, il exprime le regret de son attentat; il s'intéresse au sort de ses sœurs et s'inquiète de son père; il énonce des considérations morales et religieuses; en un mot, il ne fait preuve d'aucune de ces perversions morales et effectives, que l'on s'attendait à rencontrer chez un "fou moral."